

**3/8 - EXERCICE DU DROIT D'OPTION AU TITRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS
POUR UN AGENT TITULAIRE AFFILIE A LA CNRACL
POUR L'ANNEE 20**

- Loi 84-53 du 26 janvier 1984, et notamment son article 7-1,
- Décret n° 2004-878 du 26 août 2004,
- Décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions du CET,
- Circulaire n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative au CET,
- Délibération en date du déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps ainsi que les modalités d'utilisation par les agents de la commune de.....

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

STATUT : titulaire non titulaire

GRADE :

EMPLOI (pour non titulaire) :

QUOTITE DE TRAVAIL : temps complet temps partiel (.....%)
 temps non complet/35èmes

DROIT D'OPTION :

- Stock détenu sur le CET au 31/12/20 =jours
- Nombre de jours ouvrant droit d'option au 31/12/20 =
(supérieur à 20 jours sur le CET)
- Opte pour : (combinaison possible des jours : entre les jours compris entre le vingtième et le soixantième jour) :
 - Congés, maintien des jours sur le CET ; Nombre de jours :
 - Indemnisation Nombre de jours :
 - RAFP Nombre de jours :

Fait à, le
Signature de l'agent,

Décision de l'autorité territoriale :

oui non
Fait à, le
Signature de l'autorité territoriale,

N.B : demande à formuler avant le 1^{er} janvier de l'année concernée